

LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

QUATRIÈME NUMÉRO.—AVRIL 1894.

UNE NOUVELLE ET INSIGNE FAVEUR

ACCORDÉE PAR

Le Saint Siège au Sanctuaire du Cap.

En Réponse à la Supplique de Sa Grandeur Monseigneur Laflèche, Evêque des Trois-Rivières, la Sacrée Congrégation des Rites, par un Décret, en date du 15 Décembre dernier (1893), accorde à tous les Prêtres qui viennent en Pèlerinage au Sanctuaire du Très-Saint Rosaire, au Cap de la Magdeleine, la Faculté de célébrer, à l'Autel du T.-S. Rosaire, la Messe Votive, propre (*Gaudeamus*) du jour même de la Solennité du T.-S. Rosaire.....
